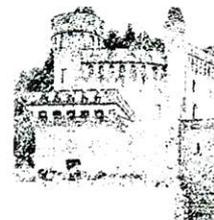




COMMUNE DE SAINT PRIEST LA ROCHE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024



Nombre de membres :

En exercice	09	l'an deux mille vingt-quatre le trente et un du mois de mai à 20 heures, le conseil de la commune de Saint Priest la roche, dûment convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence du 1 ^{er} adjoint et Maire par intérim, Gérald PERRIN
Présents	08	
Votants	08	

Etaient présents : Gérald PERRIN, Yves PINEL, Mathias CHAPON, Mylène GOUTARD, Marc SAILLEY, Ghislaine PIREYRE, Annick GUILLAS, Elodie BOULOT

Contre / Excusé : Aurélien POTHIER

Pouvoirs : //

Date de la convocation : Secrétaire de séance : Ghislaine PIREYRE
24 mai 2024

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2024

Délibération :

Rythme scolaire rpi Vendranges/St Priest la roche

Points évoqués :

Préparation élections européennes du 9 juin 2024
CRV travaux
Antenne relais
Aménagement centre bourg : construction préau

Questions diverses

1/maintien rythme scolaire DEL2024-014

Monsieur le Maire par intérim expose que l'article D 521-12 du code de l'éducation autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours et qu'il est demandé tous les trois ans de statuer sur le cas de l'école de Saint Priest la roche.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire par intérim propose que le conseil se prononce sur le maintien du rythme actuel à 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D 521-12,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Saint Priest la roche,

Après avis des conseils d'école en date du 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

DIT que cette présente décision sera valable pour 3 ans.

2/élections Européennes 2024

Les élections Européennes se tiendront dimanche 9 juin 2024 de 8 h à 18 h

Le Maire par intérim affirme qu'un planning sera établi afin de définir la tenue du bureau de vote sur la journée.

3/CRV évolution des travaux

Devis établis :

♦ Mise en place de 3 stores (pour remplacer les films occultants)

Société Créabois pour un devis à hauteur de 618.78 € ht → le conseil VALIDE à l'unanimité

♦ Installation de 2 rampes d'accès avec main courante (barrières installées dans l'attente de la pose des rampes)

Société JD Métal42 pour un devis à hauteur de 3125 € ht → proposition non retenue

Société Puravet pour un devis à hauteur de 1970 € ht → le conseil VALIDE à l'unanimité

Levées de réserves

Le groupe Qualiconsult acteur du contrôle technique des bâtiments ainsi que coordinateur au niveau de la santé et sécurité assure que les levées de réserves sont en cours :

- pose d'une barre dans la douche pmr

- peinture en jaune du tuyau d'arrivée de gaz

Loyer

Le retard des travaux a suspendu 2 mois de loyers dont la commune bénéficie auprès du Comité Roannais de vacances pour occupation des bâtiments du crv ; ainsi il a été demandé par courrier que l'architecte Tami en charge de la direction du chantier assume la perte de ces deux mois de loyers → une rencontre entre l'équipe municipale de la commune et l'architecte sera effective à la mi-juin.

4/Antenne relais

L'autorisation d'urbanisme pour implantation de l'antenne relais qui doit être implanté au niveau des bords de Loire / château et dont le chantier doit être dirigé par la société Axians, avait été temporairement suspendu dans le cadre d'une demande de pièces manquantes par les services ; l'instruction du dossier a repris depuis.

5/aménagement centre bourg ➤ construction préau ➤ avant-projet

Monsieur le Maire par intérim déclare que la construction se fera bientôt. Au préalable il faut mettre en place un avant-projet dirigé par le *Cabinet DPLG représenté par Monsieur Gilles Michelou* pour un coût de 2400 € ht

♦ Monsieur le Maire par intérim ajoute que l'architecte mandaté doit obtenir un plan de masse constitué de tous les projets présents au niveau du centre bourg de la commune → le prestataire Adage va réaliser le plan de masse pour un coût à hauteur de 600 € ht (relevés et mesures prévues au 5 juin)

Questions diverses :

Panneau « décharge interdite » : afin d'éviter les dépôts sauvages au niveau de la plateforme avant accès aux CRV, il est proposé la mise en place d'un panneau « décharge interdite », le devis pour la réalisation de ce panneau s'élevant à 125,69 Euros HT

Station de relevage : la *société KSB* est intervenu les 25 et 27 mai dernier pour diagnostiquer le problème de la station de relevage située à proximité du cimetière.

Constat de l'incident :

Vidange et sortie des 2 pompes pour contrôle, contrôles des 2 volutes et des flotteurs → constat = canalisation bouchée) coût de la prestation 855 € ht

Intervention à prévoir :

Fourniture et pose de 2 régulateurs de niveau neufs, dépose et découpe tuyau de sortie PVC bouché, remise en place et raccordement de l'ensemble, fourniture et pose de 3 voyants → devis de 1140 € ht

VOTÉ à l'unanimité du conseil pour l'engagement des travaux avec ce devis

Panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie : afin de remplacer le panneau d'affichage de la Mairie qui est dégradé, il est proposé l'acquisition d'un nouveau panneau permettant l'affichage de 27 formats A4, le devis s'élève à 961,62 € ht

VOTÉ à l'unanimité du conseil pour l'achat et la pose de ce panneau

Terrain communal : une demande d'acquisition de terrain communal a été émise de la part de la propriétaire au 55 place de Verdun pour l'acquisition d'un terrain communal

→ s'il y a une servitude de droit de passage sur cette parcelle, ainsi que le coût du bornage qui devra couvrir le cout de la vente.

Fleurissement de la commune : l'opération de Fleurissement pour l'embellissement de la commune a été fait le samedi 25 Mai, un grand merci aux bénévoles qui ont apportés leur contribution, notamment les enfants (Elliot, Naomi et Danaé).

Le village a été inscrit au concours de Fleurissement dans la catégorie « mise en place d'un plan d'embellissement sans souhait d'aller vers un label »

Dans le cadre des label Villes et Villages Fleuris,

Taillage des bordures des chemins communaux, la demande a été faite auprès de l'entrepreneur Pascal LAURENT pour démarrer les travaux.

Site Internet de la commune : le site est désormais en place et nous tenons à remercier chaleureusement Mr Cyril DJEZZAR pour son implication dans la mise en place et l'alimentation du site internet dédié à la commune. La mise en place du site Internet fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal à paraître d'ici l'été.

Personnel communal : l'arrêt Maladie de Pascale SENECLAUZE suite à son opération est prolongé jusqu'au 21/06/2024. Il est donc proposé de renouveler le contrat de Madame Nathalie BEAUFOUR jusqu'au 21/06 pour assurer son remplacement.

Eclairage public impasse du canon au-dessus du cimetière : suite à une rencontre en mairie avec des habitants du lotissement, une réunion sera organisée sur zone avec le SIEL pour définir le contour du projet (nombre et type d'éclairage).

Tour de table :

Porte de séparation du CRV (Bâtiment A) à finir d'installer.

Poser des barrières interdisant l'accès à l'escalier du CRV dans l'attente de la pose des rampes

Cimetière : mettre en place un signalement de la localisation des poubelles et étiquetage des déchets

Eglise : une infiltration d'eau au niveau d'un vitrail a été signalé, les employés communaux se rendront sur place pour en identifier l'origine et effectuer la réparation.

Chemin de Donzy, prévoir de boucher les trous

Séance levée à 21 h 47

Pour le Maire,
Po L'Adjoint,
Yves PINEL

